



## Contrôle médical Securex

-----  
Par Gaia

Bonjour

J'ai reçu un sms de Securex, payé par mon employeur, car j'ai eu un arrêt de travail pour dépression (15 jours)

Au bout d'une semaine d'arrêt je dois être visiter par Securex

Est ce légal ?

Si ils voient mes médicaments anti dépresseurs ils peuvent le communiquer à mon employeur ?

Si oui ou est le secret médical ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

-----  
Par morobar

Bjr,

Lorsque l'employeur assure le maintien de salaire, il a le droit de faire contrôler la réalité de la pathologie à la base de l'arrêt.

Pour cela il mandate un médecin pour visiter hors des heures de sortie autorisées le malade.

Le médecin après examen établit un rapport approuvant ou non l'arrêt, et transmet un double de son rapport à la CPAM.

L'employeur reçoit simplement un avis confirmant ou infirmant la nécessité de l'arrêt de travail.

-----  
Par kang74

Bonjour

Il est tout à fait légal d'organiser une visite de contrôle si tant que vous bénéficiez d'un complément de votre entreprise ( maintien de salaire, prévoyance)

Le personnel contrôleur est soumis au secret médical , tout ce qu'il dira à votre employeur c'est si l'arret est justifié , ou pas , mais il n'en connaîtra pas le motif .

NB : Ces contrôles peuvent s'effectuer de manière inopinée donc vous avez de la chance d'être prévenue par sms ...

-----  
Par Gaia

Bonjour et merci beaucoup pour vos réponses

C'est plus clair pour moi